



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 18563

Texte de la question

M. Philippe Vasseur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations des entreprises de travaux agricoles. En effet, ces entreprises subissent des contraintes économiques, sociales, fiscales et de formation de plus en plus lourdes qui les fragilisent jusqu'à mettre en péril leur équilibre, donc leur existence. Les conséquences directes et immédiates de la PAC font qu'à ce jour la quasi-totalité des entreprises sont en difficulté. Pourtant elles ont un rôle essentiel pour l'agriculture et la ruralité. Pour ne pas qu'elles meurent, des mesures équitables d'accompagnement leur permettant de s'adapter et de se restructurer sont nécessaires (aide à la restructuration, égalité de traitement en matière de charges sociales et fiscales, réaménagement de la taxe professionnelle, déplafonnement du C.A. pour les plus-values). C'est pourquoi il lui demande ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

L'activité agricole devrait être soutenue par la mise en œuvre de mesures en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs, le désendettement, l'abaissement de certaines charges ainsi que par l'application du Fonds de gestion de l'espace rural. Les entreprises de travaux agricoles (ETA) vont bénéficier de ce nouveau contexte. Il importe donc que pour ces nouveaux secteurs d'activités, comme ceux plus traditionnels de ces entreprises, les conditions d'une saine concurrence soient préservées entre les divers prestataires de services. Par ailleurs, aux termes de la loi de finances pour 1994, ces entreprises bénéficient d'une exonération des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de matériels agricoles et forestiers des lors que leur chiffre d'affaires est inférieur à un million de francs.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18563

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 1994, page 4718

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5419